

UNION ROMANDE DE L'HUMOUR PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue en visioconférence lundi 30 janvier 2023 à 16h

Présent·e·s: Jean-Luc Barbezat, Sylvie Berney, Aurélie Candaux, Sébastien Corthésy (Trésorier), Anthony Crettex, Nathalie Devantay, Sylvie Galuppo, David-Charles Haeberli, Vishal Joneja, Yann Lambiel, Adrien Laplana, Vanessa Lépine, Antoine Maulini, Charles Nouveau, Isabelle Quitterie, Frédéric Recrosio (Comité), Brigitte Rosset (Présidente), Emilien Rossier (Comité), Adrien Scolari et Sandrine Viglino.

Excusés: Noël Antonini, Blaise Bersinger, Christophe Bugnon, Philippe Cohen, Lionel Frésard, Karim Slama, Damian Veiga et Jean-Marc Zraggen.

Procès-verbal et scrutateur: Julien Amey (Secrétaire général).

1. Accueil et bienvenue

Au titre de Présidente, Brigitte Rosset souhaite la bienvenue aux participant·e·s et remercie les personnes présentes de leur intérêt.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est **validé** à l'unanimité par les membres présent·e·s (voir annexes).

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mars 2022 ne fait pas l'objet de remarques et il est **validé** à l'unanimité par les membres présent·e·s.

4. Compte-rendu de l'année écoulée par le Comité

Brigitte Rosset (Présidente) fait le bilan d'une année qui marque un tournant concret des activités de l'association avec l'engagement en mars de Julien Amey comme secrétaire général à 30% pour épauler comité bénévole.

Cette première année de collaboration aura ainsi permis de mettre en place les bases du projet avec les actions suivantes; sondage des membres, clarification des objectifs, rédaction de dossiers et argumentaires, listings professionnels, recherche de fonds, recommandations tarifaires, rencontre professionnelle sur la formation, lobbying et consultations avec le monde politique, communications sur les réseaux et agenda en ligne...

Le travail de représentation et de valorisation de notre profession auprès des partenaires culturels et des autorités est un engagement de longue haleine, souvent peu visible mais nécessaire. Il importe d'être partie prenante partout où c'est possible pour défendre l'humour, ce drôle de métier.

Le **rapport d'activité 2022** est **validé** à l'unanimité par les membres présent·e·s.

5. Présentation et acceptation des comptes 2022

Sébastien Corthésy (Trésorier) présente les comptes 2022. Les principaux revenus proviennent de subventions; une subvention de transformation de l'OFC mise en oeuvre en 2021 et 2022 (CHF 25'000.-) ainsi qu'une subvention annuelle de l'Etat de Vaud (CHF 10'000.-) qui devrait être pérennisée. Il y a CHF 9'200.- de passifs transitoires en lien avec le bouclage du projet de transformation. En l'absence d'activité en 2021 les comptabilités 2021 et 2022 sont regroupées dans un exercice long.

Nathalie Devantay communique à l'assemblée le rapport qu'elle a établi avec Sandrine Viglino en tant que vérificatrices aux comptes. Elles ont contrôlé la comptabilité et les comptes annuels constitués des comptes de bilan et de pertes et profits et procédé, par sondage, à la vérification des comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022.

Sur la base de cette évaluation, la comptabilité et les comptes annuels répondent aux dispositions du droit suisse et des statuts. Elles relèvent que le comité a géré avec parcimonie son budget.

En conclusion, elles recommandent l'adoption des comptes annuels faisant apparaître une perte de CHF 16'571.- pour l'exercice 2022, mais un bénéfice de CHF 11'468.- pour l'exercice long 2021-2022. Le capital au 31 décembre 2022 se monte à CHF 23'709.-

Le rapport des comptes est **validé** à l'unanimité par les membres présent·e·s.

6. Présentation et acceptation des projets à venir

Julien Amey (Secrétaire général) annonce quatre axes de travail: pérenniser le financement de l'association, développer l'offre de formations et les échanges de savoir, notamment sous la forme numérique, renforcer notre visibilité (lobbying) et faire vivre l'association auprès des membres, qu'il invite chaleureusement à entrer en contact pour toute question.

Frédéric Recrosio (Comité) énumère plusieurs projets qui sont d'ores et déjà enclenchés pour l'année 2023. Il souhaite favoriser les échanges de savoirs et compétences:

a) Des négociations avec les producteurs quant à nos recommandations tarifaires qui peuvent encore être affinées;

b) Des workshops et rencontres en lien avec l'administration, la promotion et le statut d'indépendant;

c) Un projet d'accompagnement pour l'humour féminin émergeant en lien avec la RTS

Vanessa Lépine, qui est candidate au Comité, précise le projet de formation qu'elle propose à l'Assemblée générale. Il s'agit de renforcer les compétences en administration, droit du travail et fiscalité, communication et web, ou encore la recherche de fonds. Elle aimerait pouvoir mobiliser toutes ces compétences dans des workshops qui pourrait être enregistrés et disponibles en ligne.

Julien Amey (Secrétaire) propose de renforcer la connaissance du terrain par de nouveaux sondages pour mieux cerner la réalité économique du métier.

La question d'une action pour fêter publiquement l'humour est également discutée, en lien avec le projet de collaboration avec la SSA autour des Prix de l'Humour qui n'a malheureusement pas abouti l'an dernier. Antoine Maulini propose une fête sur le modèle de la Fête de la musique. Les membres intéressé·e·s par ces projets sont invité·e·s à constituer des *commissions de travail* pour s'en emparer.

Le programme d'activité annoncé est **validé** à l'unanimité par les membres présent·e·s.

7. Information sur le montant des cotisations et nouveaux membres

Brigitte Rosset (Présidente) relève l'importance pour l'association que les membres signalent leur soutien et leur engagement par le versement d'une cotisation. Afin de faciliter l'adhésion de nouveaux membres, notamment parmi la nouvelle génération, le comité propose de fixer le montant de la cotisation 2023 à CHF 50.-, au lieu de CHF 150.- précédemment. Une discussion sur la qualité de membre s'ensuit, en lien avec le point 10b de l'ordre du jour concernant les conditions d'adhésion.

Après discussion, la proposition est **validée** à l'unanimité par les membres présent·e·s.

Le secrétaire énonce une liste d'humoristes qui ont manifesté de l'intérêt à devenir membre et dont certain·e·s sont présent·e·s (par ordre chronologique); Adrien La Plana (présent), Bastien Bergès, Julie Conti, Damian Veiga, Jean-Marc Zraggen, Cédric Sassi, Anthony Crettex (présent), Nina Cachelin, Vanessa Lépine (présente), Donatienne Amann, Sylvie Berney (présente), Sylvie Galuppo (présente), Selim Carrel, Adrien Scolari (présente), Vishal Joneja (présente). Une seule démission annoncée; Marie-Eve Musy.

La liste de noms est **validée** à l'unanimité par les membres présent·e·s. L'adhésion est effective dès le versement de la cotisation.

8. Adoption du budget de l'association et décharge au comité

Le Secrétaire général présente un budget de CHF 50'000.- pour l'année 2023 ainsi qu'un plan de financement (voir annexes). La fin des aides ponctuelles et autres projets de transformation en lien avec la crise Covid implique un retour à la normale, soit une situation dans laquelle le soutien aux associations professionnelles est rarement considéré par les pouvoirs publics.

Il conviendra d'élargir les sources de revenus potentiels, notamment auprès des fondations privées et de solliciter des subventions en lien avec des projets ponctuels ancrés dans les différents cantons.

Le budget 2023 est **validé** à l'unanimité par les membres présent·e·s. Décharge est donnée au comité pour l'exercice 2022, à l'unanimité des membres présent·e·s.

9. Elections:

1. des membres du comité

Aurélie Candaux a renoncé à ses fonctions durant la période écoulée. Emilien Rossier et Sébastien Corthésy ne souhaitent pas prolonger leur participation à l'avenir, par manque de temps à disposition et s'en expliquent. Emilien Rossier se réjouit que voir les humoristes reprendre plus de place au sein du Comité.

Les membres sortants suivant·e·s se représentent donc; **Frédéric Recrosio** et **Brigitte Rosset** comme Présidente. De nouveaux membres se portent candidat·e·s; **David-Charles Haerberli**, **Vanessa Lépine** et **Antoine Maulini**.

Ils et elles sont conjointement **élu·e·s** au comité, à l'unanimité des membres présent·e·s.

2. des vérificateurs des comptes

Nathalie Devantay et Sandrine Viglino se proposent pour une seconde année comme vérificatrices des comptes.

Elles sont conjointement **élues** à cette fonction, à l'unanimité des membres présent·e·s.

10. Proposition de modification des statuts

Trois modifications mineures des statuts sont soumises à l'approbation des membres:

- a) **Modification du siège social.** Avec le départ de Sébastien Corthésy du comité, il nous faut une nouvelle adresse officielle que celle des bureaux de Jokers. Le comité propose d'annoncer l'adresse de la Présidence comme le siège social.

- b) **Définition de la qualité de membre.** Simplifier la définition pour ne pas limiter inutilement les nouvelles adhésions.
- c) **Simplification de l'adhésion pour les membres.** Proposition faite de renoncer à demander un parrainage par deux membres. Le comité propose également de gérer les demandes d'adhésion qu'il présentera en AG pour validation. Il renonce donc à mettre en place la *Commission de validation* mentionnée dans les statuts.

Charles Nouveau questionne les critères... Comment garantir que les personnes qui adhèrent soit légitimes sans limiter excessivement cette possibilité. Vishal Joneja mentionne l'inscription à la SSA comme critère...

Après discussion sur ces conditions d'adhésion, les modifications proposées sont **validées** à l'unanimité par les membres présent·e·s (voir annexes).

11. Divers, propositions individuelles

La discussion porte sur la création d'Humour Suisse. Brigitte Rosset (Présidente) explique que l'Union est en attente d'informations complémentaires concernant ce projet pour se positionner, et s'étonne de la faible adhésion du milieu à cette démarche. Elle rappelle que l'URL se profile comme une association d'humoristes romand·e·s.

Aurélié Candaux, qui est membre du comité de cette nouvelle structure précise que l'association a été créée sous l'impulsion des fondateurs de Montreux Comedy Festival et des Swiss Comedy Awards, avec l'envie et l'ambition d'accueillir tous les professionnels du secteur, pour mieux défendre et promouvoir l'humour en Suisse et regrouper toutes les forces vives du secteur au niveau fédéral. Les statuts sont en cours de modification et seront prochainement communiqués.

Le Comité prend acte de la création d'Humour Suisse et suivra donc ce projet avec attention. Le comité élu aura pour tâche de définir la collaboration et la participation souhaitée à cette nouvelle structure nationale.

La Présidente remercie les participant·e·s et rappelle que le cœur de l'association ne bat qu'au rythme de l'implication de ses membres, qu'elle invite chaleureusement à investir les différents projets. Le Comité et son secrétaire restent à l'écoute des suggestions et remarques.

L'assemblée générale est levée à 17h45.

Composition du comité de l'Union Romande de l'Humour à l'issue de l'AG du 30 janvier 2023:

Brigitte Rosset (Présidente), David-Charles Haerberli, Vanessa Lépine, Antoine Maulini et Frédéric Recrosio.

Vérificatrices des comptes pour l'exercice 2023:

Nathalie Devantay et Sandrine Viglino.

L'Association est valablement engagée par la signature collective de deux membres du Comité ou par le membre ou le tiers auquel le Comité a délégué par procuration écrite tout ou partie de ses pouvoirs (article 22 des statuts). Le Comité peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers par procuration écrite (article 26 des statuts).

Lausanne, le 30 janvier 2023

Julien Amey, Secrétaire général

Brigitte Rosset, Présidente

UNION ROMANDE DE L'HUMOUR DOCUMENTS ANNEXES

Validés par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2023

Union Romande de l'Humour
Avenue de France 90
1004 Lausanne

Lausanne, le 20 janvier 2023

Chères et chers Membres,

J'ai le plaisir de vous remettre l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de l'Union Romande de l'Humour à laquelle vous êtes personnellement invité·e·s:

Lundi 30 janvier à 16h par visioconférence via Zoom:

<https://us06web.zoom.us/j/85274671546>

ID de réunion: 852 7467 1546

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale
4. Compte-rendu de l'année écoulée par le Comité
5. Présentation et acceptation des comptes 2022
6. Présentation et acceptation des projets à venir
7. Information sur le montant des cotisations
8. Adoption du budget de l'association
9. Décharge du Comité sortant
10. Elections:
 1. des membres du comité
 2. de(s) vérificateur(s) des comptes
11. Proposition de modification des statuts
12. Divers, propositions individuelles

Cotisations 2023

Afin de garantir l'accès au plus grand nombre, le comité a proposé d'abaisser à 50.- la cotisation annuelle. Il vous remercie de bien vouloir renouveler votre cotisation d'ici à l'assemblée générale aux coordonnées suivantes: IBAN: CH36 0900 0000 1560 6483 5

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver en cette occasion, acceptez, chères et chers membres, nos meilleures salutations.

Julien Amey, Secrétaire général

UNION ROMANDE DE L'HUMOUR
BILAN COMPTABLE 2022

Validé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2023

Bilan intermédiaire

01.01.22 - 31.12.22

Actif			Passif		
1	Actifs	23'709.45	2	Passifs	23'709.45
10	Actifs circulants	23'709.45	20	Capitaux étrangers à court terme	12'240.65
100	Trésorerie	23'709.45	200	Dettes à court terme résultant de l'achat	4.95
1010	Compte postal	23'709.45	2002	Dettes résultant de charges de personnel	4.95
			227	Autres dettes à court terme relatives aux	3'035.70
			2270	Compte courant Institutions de prévoyance	2'340.00
			2271	Compte courant AVS, AI, APG, AC et CAF	96.70
			2273	Compte courant Assurances de personnes	599.00
			230	Passifs de régularisation (passifs transitifs)	9'200.00
			2300	Charges à payer	9'200.00
			28	Capitaux propres (personnes morales)	11'468.80
			290	Réserves et bénéfice reporté ou perte reportée	11'468.80
			2970	Bénéfice ou perte reporté	28'040.00
			2979	Bénéfice ou perte de l'exercice	-16'571.20
		23'709.45			23'709.45

Pertes et Profits

01.01.22 - 31.12.22

Charges			Produits		
4	Charges de matériel, de marchandises, de prestations	2'000.00	3	Produits nets des ventes de biens et de prestations	25'375.00
4400	Charges de prestations de tiers	2'000.00	3711	Cotisations membres	375.00
5	Charges de personnel	31'795.75	3712	Subventions	25'000.00
520	Charges salariales	26'000.10			
5200	Salaires de base	26'000.00			
5204	Divers non soumis AVS	0.10			
527	Charges sociales	4'870.45			
5270	AVS, AI, APG, assurance-chômage	1'674.85			
5271	Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	684.00			
5272	Prévoyance professionnelle	2'080.00			
5273	Assurance-accidents	161.20			
5274	Assurance maladie (Indemnité Journalière Malade)	270.40			
528	Autres charges de personnel	925.20			
5281	Frais de voyages	446.20			
5283	Frais de repas, représentation, autres	479.00			
6	Autres charges d'exploitation, amortissements et provisions	8'150.45			
60	Charges de locaux	4'150.00			
6000	Loyers pour locaux de tiers	150.00			
6010	Loyers pour propres locaux	4'000.00			
65	Charges d'administration et d'informatique	3'940.45			
6500	Matériel de bureau, imprimés, photocopies et littérature	450.00			
6510	Téléphone, Internet, frais de port	3'200.00			
6570	Leasing et location de matériel et de logiciels	290.45			
69	Charges et produits financiers	60.00			
6940	Autres charges financières (frais bancaires, pertes de change)	60.00			
		41'946.20		Différence (perte)	16'571.20
					41'946.20

UNION ROMANDE DE L'HUMOUR
RAPPORT DES VÉRIFICATRICES AUX COMPTES

Validé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2023

Lausanne, le 26 janvier 2023

A l'intention des membres de l'URH

Concerne: rapport des réviseurs des comptes relatif aux comptes annuels 2022 à l'attention de l'assemblée générale

Madame, Monsieur,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée générale tenue le 14 mars 2022, nous avons contrôlé la comptabilité et les comptes annuels constitués des comptes de bilan et de pertes et profits de l'Union Romande de l'Humour et procédé, par sondage, à la vérification des comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022.

La tenue de la comptabilité incombe au comité alors que notre fonction est de contrôler et d'évaluer cette dernière.

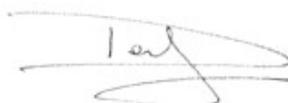
Sur la base de notre évaluation, la comptabilité et les comptes annuels répondent aux dispositions du droit suisse et des statuts. Par notre contrôle, nous pouvons certifier:

- Que les comptes sont tenus avec soin et exactitude;
- Que les chiffres du bilan et du compte de résultat correspondent aux justificatifs présentés.

En conclusion, nous recommandons l'adoption des présents comptes annuels de l'association faisant apparaître une perte de CHF 16'571.- pour l'exercice 2022, mais un bénéfice de CHF 11'468.- pour l'exercice long 2021-2022. Le capital au 31 décembre 2022 se monte à CHF 23'709.-

Avec nos meilleures salutations.

Nathalie Devantay



Sandrine Viglino



UNION ROMANDE DE L'HUMOUR NOS PROJETS POUR 2023

Validés par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2023

Nos projets de soutien et de promotion du métier d'humoriste s'articulent autour de quatre axes stratégiques:

Communication – Sensibiliser à la condition d'humoriste et contribuer à la reconnaissance de l'humour comme un art vivant singulier.

Représentation – Représenter et défendre les intérêts de ses membres auprès des autorités, des institutions et des partenaires professionnels.

Soutien – Faciliter les échanges, le partage de compétences et les collaborations entre les artistes, les informer et les conseiller.

Promotion – Favoriser le rayonnement et la diffusion de l'humour romand, en Suisse et à l'international.

Conseil et accompagnement individuel

Pour accompagner les membres dans la création, diffusion et promotion de leur spectacle, l'idée serait de pouvoir financer une permanence de conseil, qui ferait appel à des professionnels expérimentés, et ce dans tous les domaines du métier: artistique, administratif, technique ou en lien avec la communication.

Formation et partage de savoirs

Livré à lui-même, les débuts d'un humoriste sont les plus critiques. Nous souhaitons donc investir le champs de la formation en collaboration avec les acteurs concernés. Nous aimerions organiser des ateliers et workshops qui les familiariseraient avec les enjeux professionnels, et dans lesquels auteurs, metteurs en scène, techniciens, scénographes, agents et producteurs se succèderaient pour partager leurs savoirs et se rendre disponibles aux échanges.

Une charte de l'humour

Dans sa pratique, que ce soit la création, la diffusion ou la promotion, l'humoriste est confronté à des interlocuteurs différenciés avec qui il doit s'accorder. L'URH souhaite rédiger une charte de référence qui évoque les usages et conditions d'engagement particulière au métier d'humoriste. Cette charte - qui fait suite à nos recommandations tarifaires - faciliterait la transmission des codes aux émergents, et elle concrétiserait une position syndicale face aux producteurs.

Un nouveau comité qui doit prendre ses marques

L'assemblée générale qui se tiendra le 30 janvier 2023 sera l'occasion de renouveler la composition du comité. Deux membres ont d'ores et déjà exprimé le souhait de rejoindre le comité et ont été invités à participer aux récentes séances de travail en tant qu'observateur·trice; il s'agit de Vanessa Lépine et Antoine Maulini. Ce nouveau comité - dont la composition sera soumise au vote - serait plus représentatif des humoristes et plus homogène maintenant que l'URH se positionne clairement en association professionnelle.

Un financement pérenne à garantir

La fin des aides ponctuelles et autres projets de transformation en lien avec la crise Covid implique un retour à la normale, soit une situation dans laquelle le soutien aux associations professionnelles est rarement considéré par les pouvoirs publics. Il conviendra d'élargir les sources de revenus potentiels, notamment auprès des fondations privées et de solliciter des subventions en lien avec des projets ponctuels ancrés dans les différents cantons.

Positionnement et collaboration avec Humour Suisse

L'URH prend acte de la création d'Humour Suisse, l'association créée sous l'impulsion de Montreux Comedy Festival et des Swiss Comedy Awards. Le comité élu aura pour tâche de définir la collaboration et la participation souhaitée à cette nouvelle structure nationale en concertation avec ses membres et ses partenaires

Et une Fête de l'Humour?

Nous aimerions organiser une fête de l'humour ou un événement public, afin de rassembler les artistes dans un moment de convivialité qui renforce les liens et fait la promotion de ce métier singulier.

UNION ROMANDE DE L'HUMOUR
BUDGET 2023 & PLAN DE FINANCEMENT

Validés par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2023

CHARGES	2023	2024	2025
ADMINISTRATION			
Salaire secrétaire (30%)	30 000 CHF	30 000 CHF	35 000 CHF
Charges sociales	5 000 CHF	5 000 CHF	6 000 CHF
Frais de bureau et autres charges fixes	800 CHF	1 000 CHF	1 200 CHF
COMMUNICATION			
Mandats et divers promotion	2 000 CHF	3 000 CHF	3 500 CHF
Graphisme et impressions	1 000 CHF	1 250 CHF	1 500 CHF
Hébergement et prestations en ligne	700 CHF	1 000 CHF	1 300 CHF
FORMATION ET CONSULTING			
Intervenant.e.s workshop et rencontres	3 500 CHF	5 000 CHF	6 500 CHF
Frais de déplacements	900 CHF	1 300 CHF	1 500 CHF
Frais de location et divers	600 CHF	1 200 CHF	1 500 CHF
PRODUCTION			
Fête de l'Humour	2 500 CHF	4 500 CHF	5 000 CHF
Cachets	2 500 CHF	3 500 CHF	4 500 CHF
Imprévus	500 CHF	1 250 CHF	1 500 CHF
RECETTES	50 000 CHF	58 000 CHF	69 000 CHF
SUBVENTIONS VILLES			
Fribourg		2 000 CHF	2 000 CHF
Genève	3 000 CHF	3 000 CHF	5 000 CHF
Lausanne	3 000 CHF	3 000 CHF	5 000 CHF
Montreux			1 000 CHF
Morges			1 000 CHF
Neuchâtel		2 000 CHF	2 000 CHF
Autres villes		2 000 CHF	2 500 CHF
SUBVENTIONS CANTONS			
Fribourg		3 000 CHF	3 000 CHF
Genève	5 000 CHF	5 000 CHF	5 000 CHF
Jura			2 000 CHF
Neuchâtel		3 000 CHF	3 000 CHF
Valais			2 000 CHF
Vaud (subv. annuelle confirmée)	10 000 CHF	10 000 CHF	10 000 CHF
AUTRES CONTRIBUTIONS			
La Loterie Romande			15 000 CHF
Pour-cent culturel Migros		15 000 CHF	
Fondation Hans-Wilsdorf	20 000 CHF		
Autres	5 000 CHF	5 000 CHF	5 000 CHF
FONDS PROPRES			
Cotisations des membres	2 500 CHF	3 000 CHF	3 500 CHF
Autres recettes et fonds propres	1 500 CHF	2 000 CHF	2 000 CHF
TOTAUX	50 000 CHF	58 000 CHF	69 000 CHF

UNION ROMANDE DE L'HUMOUR MODIFICATIONS DES STATUTS

Validées par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2023

Le comité soumet à l'approbation des membres, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 30 janvier 2023, les modifications suivantes des statuts de l'association:

Art 3 (Forme juridique, but et siège)

Ancienne teneur:

Le siège de l'Association à l'adresse suivante:
Union Romande de l'Humour
Avenue de France 90
1004 Lausanne

Nouvelle teneur dès le 30 janvier 2023:

Le siège de l'Association est à l'adresse de la Présidence:
Union Romande de l'Humour
44, route Royale, Tré Chadèze 1422, 1865 Les Diablerets

Explication: L'adresse précédente correspondait aux bureaux de Jokers lorsque Sébastien Corthésy était membre du comité et prêtait ses bureaux. L'adresse de la Présidence est dorénavant annoncée comme siège social.

Art 4 (Organisation)

Ancienne teneur:

Les organes de l'Association sont:

- l'Assemblée générale;*
- le Comité;*
- la Commission d'acceptation des membres;*
- l'Organe de contrôle des comptes.*

Nouvelle teneur dès le 30 janvier 2023:

Les organes de l'Association sont:

- l'Assemblée générale;*
- le Comité;*
- l'Organe de contrôle des comptes.*

(= Suppression de la mention d'une Commission d'acceptation des membres)

Explication: L'association n'as pas le temps nécessaire pour une telle commission et souhaite plutôt faciliter les adhésions que les soumettre à conditions.

Art 6 (Membres)

Ancienne teneur:

Peuvent demander à être membre:

- 1) Tout artiste romand domicilié en Suisse pratiquant l'humour **en tant qu'art vivant sur scène**;*
- 2) Toute personne représentant directement et de manière exclusive les intérêts d'un membre au sens de l'article 6.1.*

Nouvelle teneur dès le 30 janvier 2023:

- 1) Tout artiste romand domicilié en Suisse pratiquant l'humour;*
- 2) Toute personne représentant directement et de manière exclusive les intérêts d'un membre au sens de l'article 6.1.*

Explication: Simplifier la définition pour ne pas limiter inutilement les nouvelles adhésions.

Art 8 (Membres)

Ancienne teneur:

Les membres individuels non fondateurs peuvent se présenter au Comité d'acceptation grâce au parrainage de minimum deux membres actuels de l'association. Le Comité d'acceptation propose chaque année à l'Assemblée générale une liste de nouveaux membres approuvée par ses soins. L'Assemblée Générale doit alors entériner à la majorité la proposition du Comité d'acceptation.

Nouvelle teneur dès le 30 janvier 2023:

*Le Comité propose chaque année à l'Assemblée générale une liste de nouveaux membres approuvée par ses soins. L'Assemblée Générale doit alors entériner à la majorité la proposition du Comité.
(= Suppression de l'exigence d'un double parrainage + C'est le comité qui valide les adhésions et les soumet à l'approbation de l'AG.)*

Explication: L'association n'as pas le temps nécessaire pour une telle commission et souhaite plutôt faciliter les adhésions que les soumettre à conditions.

Art 30 (Commission d'acceptation)

Ancienne teneur:

La Commission d'acceptation propose chaque année à l'Assemblée générale une liste de nouveaux membres potentiels. L'Assemblée générale vote pour accepter, ou non, que ces personnes intègrent l'association. La Commission d'acceptation se réunit autant de fois qu'elle le juge nécessaire.

Article supprimé dès le 30 janvier 2023:

L'article n'a plus de sens suite aux modifications précédentes. C'est le comité qui valide les adhésions et les soumet à l'approbation de l'AG tel que définit dans l'article 8.

Explication: L'association n'as pas le temps nécessaire pour une telle commission et souhaite plutôt faciliter les adhésions que les soumettre à conditions.